



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 15/04/2026

DELIBERATION N°2026_049

Conseillers élus : 27

Conseillers votants : 27

Conseillers Présents : 24

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEGEVAND_ Aurélie PATOUX_ Fabrice GILSON_ Valérie MADALA_ Annie HYVERT_ Danielle THÉVENOZ_ Chantal CHAPPUIS_ Marie-Agnès QUINTERO_ Martial LAPLACE_ Frédéric PEREZ_ Monique MÜHLEMANN_ François DRICOURT_ Alexandre DESCOMBES_ Sarah BERNDT_ François VECKRINGER_ Elena BRAJEUX-GELI_ Henry DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON_ Corinne ANSELMETTI_ Hugo SERVANT

Pouvoirs :

William PICOUX donne pouvoir à Nathalie CORVAÏA
Philippe CHASSOT donne pouvoir à Brigitte GONDOUIN
Cédric DESARZENS donne pouvoir à Valérie MADALA

Absents :



DELIBERATION N°2026_049 : Désignation de représentants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN

Madame le Maire informe l'assemblée que, suite au renouvellement du Conseil communautaire, la Communauté de Communes du Genevois a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de laquelle doivent siéger des conseillers municipaux désignés par délibération du Conseil municipal.

Cette commission a été créée par délibération n°20260420adm020 du Conseil communautaire en date du 20 avril 2026.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (F.P.U.).

L'organe délibérant de l'EPCI détermine la composition de la CLECT à la majorité des 2/3 de ses membres.

Il est prévu que chaque commune membre de la communauté de communes du Genevois dispose d'un représentant.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à la désignation des représentants de la commune à la CLECT et à la commission d'Accessibilité à main levée
- **DÉSIGNE** Brigitte GONDOUIN en tant que représentante de la commune de Collonges-sous-Salève pour siéger à la **CLECT** de la Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,
Danielle THEVENOZ



Le Maire,
Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 074-217400829-20260428-D_2026_049-DE



Publié le : 29/04/2026 17:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Collonges-sous-Salève
https://www.collonges-sous-salève.fr/documents_administratifs/60763